



FORMATIONS PROFESSIONNELLES AUX MÉTIERS DU STORYBOARD

TECHNIQUE DE MISE EN SCÈNE | ACTING | CHORÉGRAPHIE | BACKGROUND | TOON BOOM STORYBOARD PRO

Christophe MALCOMBE - 06 08 87 70 94 - contact@redcomet.fr - www.redcomet.fr - L'Haumont, 27 rue du logis, 16170 Bignac - Siret : 79799650100020 - Centre N° 75160104916

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1 - PARTIES DU CONTRAT

Le terme « Client » désigne toute personne morale ou physique, ayant fait appel aux compétences de Red Comet en tant qu'organisme de formation professionnelle. Le terme « Tiers » désigne toute personne physique ou morale n'étant pas associée au contrat. Le terme « Prestataire » désigne l'organisme de formation Red Comet, L'Haumont, 27 rue du Logis, 16170 Bignac, SIRET : 79799650100020, Centre de formation N°75160104916.

2 - OBJET

Tout contrat implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion et s'applique à toutes les offres de formation proposées par le Prestataire et faisant l'objet d'une commande de la part du Client.

Aucune dérogation aux présentes Conditions Générales n'est opposable si elle n'a pas été expressément acceptée par écrit au Prestataire.

La commande est considérée ferme et définitive lorsque le Client communique, par tout moyen, son bulletin d'inscription joint au devis dûment signé. Le Client recevra deux exemplaires de la convention de formation, pour chacune des actions, dont un sera retourné signé avec apposition du cachet de l'entreprise.

3 - TARIF ET RÈGLEMENT

Le prix est entendu par participant sauf indication contraire. Ils sont communiqués, à sa demande, sur la base de devis envoyés au Client. L'inscription se fait au nom de la personne physique qui sera présente à la formation (si remplacement voir Article 4) avec la mention de l'entreprise du Client à laquelle le participant appartient le cas échéant.

Lors d'une formation intra-entreprises, un acompte de 50 % devra être versé par le Client à la conclusion de la formation. Toute formation entamée est due en totalité, quelle que soit la durée prévue.

Tous les prix sont en euros et hors taxes. Aucune TVA n'est applicable en vertu de l'article 293B du CGI.

Le règlement en totalité de la facture s'effectue à 30 jours après la date d'émission de facture.

En cas de non-règlement à la date échue, des pénalités de retard équivalent à 3 fois le taux légal en vigueur et à une indemnité forfaitaire de 40 € conformément à l'article D441-5 du Code de commerce sont exigibles sans mise en demeure préalable.

LES OPCO

Lors d'une prise en charge par les OPCO il sera nécessaire de :

Demander une prise en charge avant le début de toute action de formation en veillant à ce que la demande a abouti favorablement :

- de préciser sur le bulletin d'inscription que cette demande a bien eu lieu et qu'elle est acquise ;
- de veiller à ce que l'OPCO a bien procédé au règlement de sa partie.

FORMATIONS PROFESSIONNELLES AUX MÉTIERS DU STORYBOARD

TECHNIQUE DE MISE EN SCÈNE | ACTING | CHORÉGRAPHIE | BACKGROUND | TOON BOOM STORYBOARD PRO

Christophe MALCOMBE - 06 08 87 70 94 - contact@redcomet.fr - www.redcomet.fr - L'Haumont, 27 rue du logis, 16170 Bignac - Siret : 79799650100020 - Centre N° 75160104916

4 - ANNULATION D'UNE FORMATION PAR LE CLIENT

En cas d'annulation, celle-ci doit être communiquée exclusivement par écrit ou par Email à l'adresse suivante : contact@redcomet.fr. Elle donnera lieu à un remboursement ou un avoir en totalité si elle nous parvient dans un délai de 7 jours ouvrés avant le début de la formation. Au-delà de ce délai, 50 % du montant total sera exigible immédiatement. Si la formation est annulée le jour du début prévu au contrat, celle-ci sera due intégralement.

En cas de remplacement d'un participant, celui-ci peut se faire immédiatement sans aucun coût supplémentaire à condition que les coordonnées, noms et prénoms soient communiqués avant le début de la formation.

En cas de sous-effectif par rapport au quota visé, le Prestataire se donne la possibilité d'annuler la formation et de la reporter aux lieux et dates qu'il jugera opportuns tout en assurant la même qualité que la formation initiale. Tous frais engagés alors par le Client lui seront intégralement remboursés.

En cas de prise en charge partielle de la formation par l'OPCO le restant dû sera facturé au Client. Le jour du début de la formation, le Prestataire devra être en possession de la prise en charge de l'OPCO auquel cas la formation sera due en totalité sur la partie concernée par le financement. Si l'OPCO ne règle pas la partie pour laquelle il s'était engagé, sous quelque motif que ce soit, le Client devra régler la totalité de la formation.

5 - OBLIGATIONS DU CLIENT

Régler le coût de la formation. De n'enregistrer, diffuser, reproduire, dupliquer sous aucun prétexte ni aucune méthode existante les documents, données physiques ou numériques, visuelles, sonores ou imprimées sans l'autorisation expresse du Prestataire.

6 - OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉ DE RED COMET

Le Prestataire s'engage à assurer des actions de formation de qualité mais n'est tenu qu'à une obligation de moyens. La responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée en cas de pertes de données et/ou de fichiers immatériel ou physique, perte d'exploitation, préjudice commercial ou manque à gagner pour quelque raison que ce soit. La seule responsabilité du Prestataire sera réduite au coût total de la formation.

En cas de force majeure la responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée.

7 - DONNÉES PERSONNELLES

Conformément au Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, le Prestataire met en place un traitement de données personnelles exclusivement réservé à son usage propre.

Le Client ou le participant à la formation dont les données personnelles figurent dans les archives du Prestataire dispose du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.

Le Client ou le participant à la formation a le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Les informations demandées lors de la commande sont nécessaires à l'établissement de la facture (obligation légale) et la livraison des biens commandés, sans quoi la commande ne pourra pas être validée. Aucune décision automatisée ou profilage n'est mis en œuvre au travers du processus de commande.

NOTE: informations relatives au respect du RGPD.

FORMATIONS PROFESSIONNELLES AUX MÉTIERS DU STORYBOARD

TECHNIQUE DE MISE EN SCÈNE | ACTING | CHORÉGRAPHIE | BACKGROUND | TOON BOOM STORYBOARD PRO

Christophe MALCOMBE - 06 08 87 70 94 - contact@redcomet.fr - www.redcomet.fr - L'Haumont, 27 rue du logis, 16170 Bignac - Siret : 79799650100020 - Centre N° 75160104916

8 - RÈGLEMENT DES LITIGES

Le contrat est soumis au droit Français. Toute contestation ou litige portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera porté, à défaut d'un accord amiable entre les parties, devant les tribunaux compétents d'Angoulême, à qui elles attribuent expressément juridiction.